

Procter & Gamble

Professional®

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	P&G Pro Line Tide Professional Laundry Detergent
Code de produit	99487304
Version n°	01
Date de la révision	29-Mars-2011
Fabricant	Procter & Gamble Professional
Adresse	2 P&G Plaza Cincinnati Ohio 45202 États-Unis
P&G Telephone Number:	1-800-332-7787
Emergency 24-hr Telephone #:	CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des risques

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition accidentelle peut provoquer une irritation légère pour modérer et transitoire.
Peau	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation transitoire. Un contact répété ou prolongé peut sécher pour peau.
Inhalation	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur l'environnement Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
2-aminoéthanol	141-43-5	1-5
ALCOHOL ETHOXYSULFATE, SODIUM SALT	68585-34-2	1-5
ALCOHOL SULFATES, SODIUM SALTS	68585-47-7	1-5
ALKYL BENZENE SULFONATE, ETHANOLAMINE SALT	68910-32-7	1-5
ALKYL BENZENE SULFONATE, SODIUM SALT	68081-81-2	1-5
ÉTHANOL	64-17-5	0.5-1.5

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Après un rinçage initial à grande eau, retirer tout verre de contact éventuel et continuer le rinçage à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Rincer avec de l'eau si le contact prolongé se produit. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. Mesures de lutte contre le feu

Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Ce produit ne supporte pas la combustion soutenue lorsqu'il est en contact avec une flamme nue, surpassant le point d'éclair.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Clean-up methods and materials and containment measures

En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Entreposage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

US. ACGIH Threshold Limit Values

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	STEL	6.0000 ppm
	TWA	3.0000 ppm
ÉTHANOL (64-17-5)	STEL	1000.0000 ppm

US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	PEL limite d'exposition autorisée	6.0000 mg/m ³
		3.0000 ppm
ÉTHANOL (64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900.0000 mg/m ³
		1000.0000 ppm

Contrôle ingénieur

Assurer une ventilation efficace.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Non nécessaire en général.

Protection de la peau Non nécessaire en général. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc ou néoprène.

Protection respiratoire Non nécessaire en général.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Couleur	Bleu.
Odeur	Parfumé
Seuil de l'odeur	Donnée inconnue.
État physique	Liquide.
pH	8.1 - 8.5
Point de fusion	Donnée inconnue.
Point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition	98.9 - 102.2 °C (210 - 216 °F)
Point d'éclair	65.6 °C (150 °F)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Tension de vapeur	18 - 21 mm Hg @ 68 F (20 C)
Poids spécifique	1.075
Solubilité dans leau	complet
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
COV	8.4 % évalué
Pourcentage de matières volatiles	30 - 40 %

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Ceci est un produit stable.
Conditions à éviter	Aucuns connus.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants

Résultats d'essais

2-aminoéthanol (141-43-5)	Aiguë Autre DL50 Rat: 67 mg/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 50 mg/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 1025 mg/kg Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 620 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 10.2 g/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 700 mg/kg Aiguë Autre DL50 Rat: 1440 mg/kg
ÉTHANOL (64-17-5)	Aiguë Autre DL50 Souris: 933 mg/kg Aiguë Inhalation CL50 Rat: 20000 mg/l 10.00 heures Aiguë Inhalation CL50 Souris: 0.039 mg/l 4.00 heures Aiguë Oral DL50 Chien: 5.5 g/kg Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 5.6 g/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 7060 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 6.2 g/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 3450 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 0.7 - 1.3 g/kg
ALKYL BENZENE SULFONATE, SODIUM SALT (68081-81-2)	Aiguë Oral Rat: 1.85 g/kg
ALCOHOL ETHOXYSULFATE, SODIUM SALT (68585-34-2)	Aiguë Oral DL50 Rat: >= 2000 mg/kg
ALCOHOL SULFATES, SODIUM SALTS (68585-47-7)	Aiguë Oral CL50 Non disponible
ALKYL BENZENE SULFONATE, ETHANOLAMINE SALT (68910-32-7)	

Sensibilisation	Donnée inconnue.
Effets locaux	Donnée inconnue.
Effets chroniques	Donnée inconnue.

12. Données écologiques

Effets sur l'environnement

Selon les données sur l'écotoxicité et le devenir de chacun des ingrédients composant le produit et les données sur les produits nettoyants à usage domestique connexes, ce produit n'est pas considéré nuisible aux organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement lorsqu'il s'y trouve à des concentrations significatives. Ce produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination

Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

ÉTHANOL: 100.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302

Non

Substance chimique dangereuse selon la Section 311

Non

Régulations des états

ILLRTK

Contains no Illinois Right To Know toxic substances.

US - California Proposition 65 - Carcinogens & Reproductive Toxicity (CRT): Listed substance

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

ALCOHOLIC BEVERAGES, WHEN ASSOCIATED WITH ALCOHOL ABUSE
ETHYL ALCOHOL IN ALCOHOLIC BEVERAGES

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

ALCOHOLIC BEVERAGES, WHEN ASSOCIATED WITH ALCOHOL ABUSE

US - Connecticut Hazardous Material Survey: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Inscrit

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

Inscrit

US - Massachusetts RTK - Substance: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Inscrit

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

Inscrit

US - New Jersey RTK - Special Hazard: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	SPEC_HAZAROUS
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	SPEC_HAZAROUS

US - New Jersey RTK - Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Inscrit

US - Pennsylvania RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Inscrit

US - Rhode Island RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Inscrit

Règlements du Canada

Tous les ingrédients sont approuvés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour importation au Canada par Procter & Gamble. Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers**Classification HMIS®**

Santé: 2*
Inflammabilité: 2
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 2
Inflammabilité: 2
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

La présente fiche signalétique a pour objet de résumer les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été compilés à partir de sources considérées fiables par la société Procter & Gamble, et sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont fournis de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble décline toute responsabilité quant à des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ou à tout dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.